

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 16 avril 2012
2. 6313 Projet de loi relatif à la carte d'identité pour les membres des Corps diplomatique et consulaire résident et les agents de l'Union européenne et des organisations internationales ayant leur siège au Luxembourg
 - Rapporteur : Monsieur Marc Angel
 - Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 6433 Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part et de l'Acte final, signés à Jakarta (Indonésie) le 9 novembre 2009
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 6443 Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 2003 concernant la participation du Luxembourg à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (ISAF) sous l'égide des Nations Unies
 - adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents
5. Organisation du travail législatif
6. Dossiers européens:
 - Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 23 et le 29 juin 2012
 - Présentation de dossiers qui sont dans la compétence de la commission:
 - COM(2012) 329 : Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) no. 1085/2006 du Conseil établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP) - Rapporteur : M. Fayot
 - COM(2012) 239 : Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République de Turquie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier - Rapporteur : M. Marc Angel
7. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

M. Paul Dühr, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères

M. Frédéric Bohler, Mme Rita Brors, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 16 avril 2012

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. 6313 Projet de loi relatif à la carte d'identité pour les membres des Corps diplomatique et consulaire résident et les agents de l'Union européenne et des organisations internationales ayant leur siège au Luxembourg

Le Rapporteur présente le projet de loi et l'avis complémentaire du Conseil d'Etat. L'objectif du projet de loi sous rubrique est d'adopter, à l'instar de nos partenaires européens, un type de carte diplomatique et de carte de légitimation répondant aux exigences de sécurité en vigueur. Le Rapporteur rappelle que la commission avait introduit une série d'amendements. Dans son avis complémentaire, le Conseil d'Etat marque son accord avec les modifications proposées.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

L'abrogation de l'arrêté grand-ducal en vigueur se fera par un règlement grand-ducal sur la base de la loi sous rubrique.

Les Consuls honoraires ont besoin d'un titre d'identification p. ex. pour effectuer des visites auprès des personnes hospitalisées ou détenues en prison. Un membre de la commission critique dans ce contexte que certains Consuls honoraires essayent d'obtenir des avantages, p. ex. en matière d'exemption de la TVA lors de l'achat de certains produits. Pour éviter des abus, il est prévu d'inscrire sur la carte d'identité que le détenteur n'a pas droit à des avantages matériels.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. 6433 Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Indonésie, d'autre part et de l'Acte final, signés à Jakarta (Indonésie) le 9 novembre 2009

M. Ben Fayot est nommé Rapporteur du projet de loi. Il présente ensuite le projet de loi et l'avis du Conseil d'Etat qui n'a pas formulé d'observations. Les négociations en vue de cet accord-cadre ont été ouvertes en 2005 et conclues avec succès en juin 2007. L'Indonésie a paraphé l'accord en juillet 2009, deux ans plus tard que la Commission européenne et après la levée partielle par l'UE de l'interdiction de vol imposée aux transporteurs aériens indonésiens. L'accord-cadre a été signé à Jakarta le 9 novembre 2009 en marge d'une réunion ministérielle entre l'Indonésie et l'UE. Le Luxembourg est un des derniers Etats membres à ratifier l'Accord-cadre.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

**4. 6443 Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 2003 concernant la participation du Luxembourg à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (ISAF) sous l'égide des Nations Unies
- adoption d'un projet d'avis à l'intention de la Conférence des Présidents**

Le projet d'avis est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Organisation du travail législatif

La commission retient d'organiser une réunion jointe avec la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police le lundi 9 juillet 2012 afin d'analyser le projet de loi ayant pour objet la discipline dans l'armée, la police grand-ducale et l'inspection générale de la police (doc. parl. 6379), le Conseil d'Etat ayant émis une série d'oppositions formelles au texte.

Le projet de rapport concernant le projet de loi relatif à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne (doc. parl. 6423) sera présenté et adopté en septembre pour permettre le vote en séance plénière pour le 10 octobre 2012. Le Rapporteur du projet de loi rappelle que les membres du Bureau de la Chambre des Députés ont effectué une visite officielle en République de Croatie en juin et qu'il serait intéressant de disposer de la documentation afférente.

Le projet de rapport du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (doc. parl. 6421) pourra être présenté et adopté en automne.

**6. Dossiers européens:
- Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 23 et le 29 juin 2012**

La liste des documents est adoptée.

Sont désignés comme Rapporteurs :

- M. Hauptert pour le document COM(2012) 334,

- M. Angel pour le document COM(2012) 339,
- Mme Arendt pour le document JOIN(2012) 19.

- Présentation de dossiers qui sont dans la compétence de la commission:

COM(2012) 329 : Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) no. 1085/2006 du Conseil établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP) - Rapporteur : M. Fayot

Le Conseil européen des 1er et 2 mars 2012 a fait siennes les conclusions sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association que le Conseil a adoptées le 28 février 2012 et est convenu d'accorder à la Serbie le statut de pays candidat. En conséquence, la Commission propose au Conseil et au Parlement de modifier le règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil du 17 juillet 2006 établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP), de manière à transférer la Serbie de la liste des pays candidats potentiels vers la liste des pays candidats.

COM(2012) 239 : Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République de Turquie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier - Rapporteur : M. Marc Angel

Les directives de négociation en vue d'un accord de réadmission Communauté européenne – Turquie ont été adoptées par le Conseil le 28 novembre 2002. Les négociations ont officiellement débuté le 27 mai 2005 à Bruxelles. La proposition constitue l'instrument juridique requis pour la conclusion de l'accord de réadmission. Le Conseil statuera à la majorité qualifiée. L'approbation du Parlement européen devra être obtenue pour conclure l'accord. La proposition de décision concernant la conclusion de l'accord définit les modalités internes nécessaires à son application concrète. La Commission considère que les objectifs fixés par le Conseil dans ses directives de négociation ont été atteints et que le projet d'accord de réadmission est acceptable pour l'Union.

L'accord de réadmission se place dans le contexte des conditions requises pour arriver à un accord sur la facilitation de visas avec la Turquie.

7. Divers

Le Président de la commission rappelle que le Premier Ministre fera une déclaration sur les conclusions du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 en séance plénière, de sorte qu'il est superfétatoire de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une réunion de la commission.

Un nouveau rapport sur l'état de transposition des directives européennes est disponible (cf. courrier électronique du 25 juin 2012). La commission convient de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Mme la Ministre de la Coopération a adressé au Président de la commission un courrier proposant la participation de parlementaires luxembourgeois à une réunion du conseil d'administration de l'Association de Parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA) qui se tiendra le 28 septembre 2012 à Rome. Le courrier a été transmis au Bureau de la Chambre des Députés.

Le Rapport annuel de la Coopération au développement sera présenté en commission le 16 juillet 2012.

Le Président de la commission rappelle qu'un entretien dans le cadre de la visite du Ministre des Finances et de l'Economie du Burkina Faso aura lieu le 11 juillet 2012.

Luxembourg, le 26 septembre 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot